Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 027-200066405-20261109-CC_226_2026-DE

CONVENTION DE PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE SANTE

Tableau des montants de cotisations en vigueur au 1er janvier 2027

Détail par âge	N1	N2	N3
Enfant de l'assuré	26,27 €	34,34 €	37,13 €
Assuré - 30 ans	38,26 €	48,81 €	55,08 €
Assuré - 40 ans	41,43 €	53,12 €	59,85 €
Assuré - 50 ans	48,30 €	62,30 €	69,16 €
Assuré - 60 ans	56,12 €	72,29 €	79,53 €
Assuré + 60 ans	60,47 €	77,40 €	84,99 €
Assuré Retraités	82,80 €	98,98 €	108,53 €

Tableau détaillé des garanties couvertes par le contrat

(Les remboursements sont exprimés en pourcentage du tarif conventionné de la sécurité sociale)

	NIVEAU DE GARANTIES		
	N1	N2	N3
SOINS COURANTS			
Consultations et visites généralistes			
Praticien OPTAM / OPTAM-CO	100%	150%	200%
Praticien non OPTAM / OPTAM-CO	100%	130%	180%
Consultations et visites spécialistes			
Praticien OPTAM / OPTAM-CO	150%	200%	250%
Praticien non OPTAM / OPTAM-CO	130%	180%	200%
Auxiliaires médicaux	100%	120%	150%
Masseurs-Kinésithérapeutes	100%	130%	150%
Transport	100%	100%	100%
Pharmacie	100%	100%	100%
Pharmacie prescrite non remboursée	0 € / an	50 €/an	100 € / an
Actes techniques médicaux			
Praticien OPTAM / OPTAM-CO	130%	180%	220%
Praticien non OPTAM / OPTAM-CO	100%	125%	200%

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 027-200066405-20261109-CC_226_2026-DE

Actes d'imagerie			
Praticien OPTAM / OPTAM-CO	100%	130%	200%
Praticien non OPTAM / OPTAM-CO	100%	110%	180%
Examens de laboratoires	100%	125%	150%
Forfait patient Urgences (FPU)	Frais Réels	Frais réels	Frais réels
APAREILLAGE ET ACCESSOIRES MEDICAUX			
Orthopédie, appareillages et accessoires médicaux acceptés par le régime obligatoire	200%	250%	300%
Aides Auditives			
Equipement 100 % santé+ frais d'entretien	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
Equipement à tarif libre	600 €	800 €	1 100 €
CURES THERMALES prise en charge par cure			
Cure thermale acceptée par le RO	100%	100%	100%
		100,00 €	200,00 €
HOSPITALISATION (médicale, chirurgicale, maternité…)			
Frais de séjour	100%	100%	100%
Soins, honoraires de médecins, actes de chirurgie, d'anesthésie et d'obstétrique			
Praticien OPTAM / OPTAM-CO	150%	200%	250%
Praticien non OPTAM / OPTAM-CO	130%	150%	200%
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait actes lourd	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière avec nuitée	30 € /jour	50 € /jour	80 € /jour
Chambre particulière Soins de suite	40 € /jour	50 € /jour	60 € /jour
Chambre particulière Psychiatrie	45 € /jour	50 € /jour	55 € /jour
Chambre particulière en ambulatoire	25 € /jour	25 € /jour	25 € /jour
Frais d'accompagnement établissement conventionné et non conventionné (limité à 16 ans)	30 € /jour	35 € /jour	40 € /jour

OPTIQUE : cette garantie s'applique aux frais exposés pour l'acquisition d'un équipement composé de deux verres et d'une monture, cette dernière étant limité à 100€.Toutefois pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas de renouvellement justifié par une évolution de la vue, cette garantie s'applique pour les frais exposés pour l'acquisition d'un équipement par période annuelle

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 027-200066405-20261109-CC_226_2026-DE

Optique 100 % santé	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
a) Equipement à verres simples	170 €	250 €	300 €
b) Equipement avec un verre mentionné en a) et un verre mentionné en c)	225 €	375 €	450 €
c) Equipement à verres complexes	300 €	500 €	600 €
d) Equipement avec un verre mentionné en a) et un verre mentionné au f)	325 €	475 €	650 €
e) Equipement avec un verre mentionné en c) et un verre mentionné au f)	400 €	600 €	800 €
f) Equipement à verres très complexes	400 €	600 €	800 €
Forfait annuel lentilles remboursé en complément du regime obligatoire.cumulable avec un forfait lunettes	150 € / an	200 € / an	250 € / an
Forfait annuel lentilles non remboursées par le régime obligatoire	150 € / an	200 € / an	250 € / an
Chirurgie réfractive (par œil)	200 € / an	400 € / an	600 € / an
DENTAIRE			
Soins 100 % Santé	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
Soins dentaires (hors 100 % santé)	100%	125%	150%
Orthodontie remboursable	200%	300%	400%
Prothèses dentaires (y compris inlay core)			
100% Santé	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale	Prise en charge intégrale
Panier Maitrisé	200%	300%	400%
Panier Libre	200%	320%	475%
Prestations non remboursées par l'assurance maladie			
Prothèses dentaires (y compris inlay core) par prothèse) plafond de prise en charge	200,00 €	300,00 €	450,00 €
Orthodontie non remboursée	200 € / semestre	400 € / semestre	600 € / semestre

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 027-200066405-20261109-CC_226_2026-DE

Implantologie	150 € / implant (limite à deux par an)	300 € / implant (limite à deux par an)	500 € / implant (limite à deux par an)
Couronne sur implant	100 € / couronne (limite à deux par an)	150 € / couronne (limite à deux par an)	300 € / couronne (limite à deux par an)
Parodontologie	100 € / An	200€ / An	400€ / An
AUTRES PRESTATIONS			
Vaccin, consultation diététique, bilan parodontal, ostéodensitométrie osseuse, sevrage tabagique	80 € / an	80 € / an	80 € / an
Contraception, tests de grossesse	80 € / an	100 € / an	120 € / an
Médecine douce: Actes non remboursés par la sécurité sociale (maxi 2 par an par bénéficiaire) Ostéopathe, Chiropracteur, pédicure-podologue, acupuncteur, psychomotricien	Néant	40 € / séance 2 séances par an	40 € / séance 4 séances par an
Psychologue	30 € / séance 3 séances par an	40 € / séance 4 séances par an	40 € / séance 6 séances par an
Amniocentèse, dépistage prénatal Non invasif	30 € / acte	50 € / acte	80€ / acte
Actes de prévention pris en charge	100%	100%	100%

Tous les soins faisant l'objet d'un remboursement du régime obligatoire de la sécurité sociale font l'objet d'un remboursement au titre du présent contrat.
Pour les soins qui ne seraient pas compris dans l'une des catégories du tableau ci-dessus, le remboursement de la présente complémentaire santé sera effectué à concurrence de 100% des frais réels.